

Socle commun de revendications des lieux occupés (V3)

Pas de réouverture sans droits sociaux et plan de reprise

Nous, occupantes et occupants, sommes déterminé·e·s à obtenir satisfaction sur l'intégralité de nos revendications. Celles-ci s'enracinent dans la conviction profonde que les droits sociaux doivent être maintenus, renforcés et devenir des droits sociaux attachés à la personne, au bénéfice de tou·te·s, indépendamment de l'âge ou du parcours professionnel. De même, l'évolution des conditions de travail et de salaires doit obéir à un objectif de progrès social et écologique.

Chacun·e doit être considéré·e sans distinction ni discrimination aucune. Toutes les formes d'inégalités et oppressions systémiques doivent être combattues radicalement et sans relâche.

Nous exigeons :

- Le retrait, pur, simple et définitif de la réforme de l'assurance-chômage et donc l'abrogation des décrets du 31 mars 2021.
- Le maintien des droits pour tou·te·s les chômeur·se·s, de la période de crise jusqu'à la reprise totale des activités au niveau de mars 2020 :
 - Pour les chômeur·se·s au régime général, la neutralisation du décompte des jours chômés jusqu'à la reprise totale des activités.
 - Pour les intermittent·e·s du spectacle, les travailleur·se·s en emploi discontinu et les chômeur·se·s en fin de droit, la prolongation immédiate des droits au moins un an après la reprise totale et normale des activités.
- La baisse du seuil d'heures minimum permettant l'accès à l'indemnisation chômage pour les primo-entrant·e·s et chômeur·se·s en rupture de droits. L'accès de tou·te·s les travailleur·se·s précaires en emploi discontinu à la protection sociale, notamment par le

retour à une annexe spécifique (extras de l'hôtellerie, de la restauration, de l'événementiel, guides conférencier·e·s, accompagnateur·rice·s du tourisme, saisonnier·e·s, intérimaires, artistes/auteur·rice·s, travailleur·se·s forcé·e·s à l'auto-entreprenariat...)

- Pour une véritable reprise du secteur culturel, un plan massif de soutien à l'emploi, impliquant les jeunes, établi en concertation avec les organisations représentatives des salarié·e·s, applicable dès maintenant et jusqu'au retour au volume d'activité antérieur à la crise. Pour les autres secteurs empêchés, conditionner l'obtention des aides du plan de reprise à des engagements sur l'emploi.
- Le refinancement des caisses sociales et la garantie du maintien de l'ensemble des droits sociaux, notamment formation, retraite, santé et prévoyance, médecine du travail.
- Des mesures immédiates permettant l'accès de tou·te·s aux congés maternité, paternité et maladie indemnisés au sein de la sécurité sociale. Nous exigeons qu'à l'issue de ces périodes de congés, soit mis en place un aménagement des règles d'indemnisation chômage en assimilant ces congés à des périodes de travail, quels que soient les métiers et régimes d'indemnisation chômage, comme c'est déjà le cas pour les intermittent·e·s.
- Face à la précarité des jeunes et ses conséquences, des mesures spécifiques pour les jeunes. Nous considérons la coordination des étudiant·e·s des lieux occupés et des élèves de formations artistiques et leur "[Communiqué national de la jeunesse du spectacle vivant](#)", comme un des piliers essentiels de notre mouvement.

Nos occupations se poursuivront tant que nos revendications n'auront pas été satisfaites.

Occupons, occupons partout !

Les lieux occupés coordonnés